



Les débouchés agricoles et quelques communiqués



Dans les circonstances actuelles, les entreprises agro-alimentaires sont impactés par une baisse d'activité. Il s'agit notamment de producteurs en vente directe en produits frais (fruits et légumes, viande, fromages) et de commerces de bouche (boucheries/charcuteries, primeurs, autres revendeurs), qui ont souvent un rôle fort dans les circuits courts de proximité. Ces structures risquent de voir une partie de leurs marchandises atteindre très prochainement la date limite de consommation (DLC) avant d'avoir pu les écouler, avec un risque de gaspillage alimentaire et de perte économique d'autant pour ces structures.

solidarite-occitanie-alimentation.fr

Il est important de noter que les drive et points de vente fermiers sont toujours autorisés, à condition de ne pas recréer l'équivalent d'un marché (points ponctuels, dans l'idéal mutualisés entre plusieurs producteurs mais avec un seul vendeur, respect des règles d'hygiène et des mesures barrière, encouragement de la vente et du paiement en ligne).

Veillez trouver ci-dessous le communiqué de presse de M Castaner concernant le Covid-19, ainsi que l'arrêté de la Préfecture interdisant les déplacements dans certains lieux du département.

[Télécharger le fichier «20200318_CP_Mesures accompagnement entreprises_.pdf» \(1.1 MB\)](#)

[Télécharger le fichier «20200318_CP_Sans-abris.pdf» \(282.2 KB\)](#)

[Télécharger le fichier «affiche_quel_comportement_adopter.pdf» \(323.4 KB\)](#)



[Télécharger le fichier «Communique-presse-M.CASTANER-Validite-titres-sejour-180320.pdf» \(257.5 KB\)](#)

[Télécharger le fichier «SMairie Oda20032011020_0001.jpg» \(300.3 KB\)](#) [Télécharger le fichier «SMairie Oda20032011021_0001.jpg» \(310.2 KB\)](#)

[Télécharger le fichier «arrêté du 20 mars 2020 portant interdiction de déplacement dans certains lieux du département-1.pdf» \(216.8 KB\)](#)

CORONAVIRUS, QUE FAIRE SI LA MALADIE S'AGGRAVE ?

En général, la maladie guérit en quelques jours
et les signes disparaissent avec du repos.



Toux



Fièvre

MAIS APRÈS QUELQUES JOURS



Si vous avez
du mal à respirer
et êtes essoufflé



Appelez le **15**
ou le **114**
(pour les sourds et
les malentendants)